

Charte de la radio

- Une radio libre dans le cadre de la communauté scolaire du Lycée Saint Paul :

Elle constitue un média interactif qui se destine à la communication sociale et à l'éducation populaire au sein de l'établissement, lycée Saint Paul. Elle respecte les croyances et les choix philosophiques de chacun des membres de la communauté scolaire. Si elle ne fait pas de prosélytisme religieux, elle est d'abord placée sous la tutelle d'une institution confessionnelle, l'établissement catholique d'enseignement, Lycée Saint Paul de Besançon. A ce titre, elle doit promouvoir les valeurs dictées dans les projets pédagogiques et éducatifs de l'établissement et être en accord avec le projet pastoral (Cf. annexes). La Direction de l'établissement assure la responsabilité éditoriale. Elle se réserve tous droits de regard sur les productions et sur ce qui est mis en ligne « Podcast » assuré directement par le Chef d'Etablissement ou par délégation par la Directrice adjointe ou le professeur-documentaliste.

- Radio plurielle, pluraliste humaniste et attentive à l'environnement :

La radio est plurielle sur le plan social, communautaire et culturel. Elle est un lieu d'échange pour les différents élèves, personnels et intervenants extérieurs qui s'y rencontrent. Sur le plan d'opinion, n'étant pas l'expression d'une seule pensée, elle pratique le pluralisme et l'expression de tous dans le cadre fixé par la loi et le règlement du lycée et en respect de son projet pédagogique et éducatif.

Elle s'attache au respect de la dignité de l'homme, de la femme et de l'enfant. Cette attention est universelle et prend donc en compte la condition humaine sur l'ensemble de la planète. Elle soutient les efforts de tous ceux qui se battent contre l'intolérance, le racisme et les diverses exclusions sociales. Elle fait toute sa place à ceux qui militent pour les droits de l'homme. Elle affirme le droit à l'existence de toutes les sensibilités rencontrées dans la communauté éducative dès l'instant où elles ne diffament pas, ne portent pas préjudice moral aux autres personnes et ne constituent pas une entrave à la liberté d'expression. Elle rejette avec vigueur les discours qui visent à marginaliser ou exclure certaines d'entre elles et en particulier le racisme, œuvrant ainsi à la convivialité.

Tout le monde est bienvenu sur nos ondes dans le respect de chacun !

- Radio respectueuse de la déontologie.

Notre radio se veut un média alternatif. Pour jouer ce rôle, les journalistes, bénévoles, respectent les règles de déontologie ci-après.

Ils sont attachés à la pluralité des sources, ils ne lancent pas une information sans en avoir vérifié la consistance. Ils ne portent pas crédit à des rumeurs, ils ne propagent pas des informations portant atteinte à la vie privée ou à la dignité d'une personne. Ils rejettent la logique « des scoops », la diffamation et la manipulation. Ils sont motivés uniquement par la volonté d'informer honnêtement leurs auditeurs.

- Radio soucieuse du rayonnement culturel :

Nous souhaitons très humblement à travers ce média, faire connaître les talents, activités et projets du lycée qui méritent que l'on s'y intéresse. Montrer ce qui se vit dans notre établissement tout en le rattachant à son univers local !

- Gestion du matériel :

Les différents éléments nécessaires à l'enregistrement sont propriétés actuellement des animateurs de la radio.

Il est demandé une salle pour réaliser les enregistrements et travailler dans le calme sur temps de midi ou en fin de journée scolaire. L'utilisation des locaux est placée sous la responsabilité des journalistes, ceux-ci doivent en demander l'ouverture et la fermeture auprès de la Vie Scolaire ou du Centre de Documentation et d'Information du Lycée.

Sur les plages horaires précitées, l'accès en est réservé strictement aux personnes qui œuvrent pour le journal.

Pour la publication des émissions, le matériel du CDI sera mis à disposition des membres de la radio dans le respect des locaux, de leur activité du moment et de l'accessibilité des matériels.

- Radio qui refuse la communication marchande :

Il est strictement interdit de faire de la publicité pour une entreprise ou pour des produits divers dans un but marchand affiché.

- Fonctionnement démocratique :

Notre radio respecte un système démocratique.

*Le Chef d'établissement en assure la responsabilité éditoriale, déléguée au professeur-documentaliste via la Direction adjointe du Lycée. Ils veillent au respect des règles édictées précédemment.

*Deux élèves sont chargés de gérer la radio (gérant et sous-gérant). Ils ont la responsabilité de proposer les sujets, réaliser les interviews et produire les documents [court résumé=*pitch* et image pour identifier chaque « podcast »] en lien avec le professeur-documentaliste qui assure la co-animation du projet radio-lycée.

*La publication des émissions sous forme de « podcast » sur le site du lycée est soumise à l'intention et au visa d'un adulte référent pour l'établissement scolaire : actuellement le modérateur du site du lycée, le professeur-documentaliste co-anime l'équipe de journalistes.

Cette charte s'impose à tous ceux qui œuvrent dans le cadre de la radio du lycée Saint Paul.

Le Chef d'établissement

La Direction adjointe

Le co-animateur référent


Didier CHAUVIN
Directeur
LYCÉE SAINT PAUL BESANÇON

au lycée
LYCÉE SAINT PAUL BESANÇON
Christine BULLY
Direction Adjointe

LGT SAINT PAUL
C.D.I.
8, boulevard Diderot
25000 BESANÇON
Tél. 03 81 47 29 29
Fax 03 81 47 29 28

Animateur 1

Animatrice 2

Le : 01/02/2019 à : BESANÇON



